Recrutement des doctorants
Financement sur Allocation de recherche MESR- dotation ED

Mode d'emploi

1- Calendrier

Début avril : les sujets proposés par les laboratoires rattachés à l'ED sont affichés sur le site de l'école. Tous les sujets sont ouverts à des candidats extérieurs.

17 juin 2015 : date limite de retour des dossiers de candidature complets (voir site de l'ED) aux directions des laboratoires et à l'école doctorale (en format numérique).

Avant le 24 juin 2015: Les laboratoires sélectionnent les binômes candidat/sujet proposés à une allocation ministérielle et transmettent leur liste à l'Ecole Doctorale.

29-30 juin 2015: Commission de sélection pour l'attribution des allocations du Ministère.
- 29 juin 9h : présentation des dossiers et du classement proposé par chaque laboratoire
- 29-30 juin : Interclassement par la commission plénière puis restreinte- Etablissement d'une liste principale et une liste complémentaire.

1er juillet 2015: Communication des résultats aux candidats lauréats

2- Règles de présentation des dossiers

Les laboratoires proposeront un classement des sujets fondé sur leur politique scientifique.
Il sera présenté en général un dossier pour 1 sujet - 1 candidat - 1 équipe d'encadrement.
Deux candidats pourront toutefois être proposés pour un même sujet selon les modalités suivantes :
- Un dossier complet doit être présenté pour chaque « candidat/sujet », avec donc la possibilité que deux étudiants postulent sur le même sujet
- Les laboratoires proposeront un classement des sujets (les deux candidats sur un même sujet auront le même classement laboratoire). Lors du classement par la commission de l'ED, chaque dossier sera évalué et classé de manière indépendante sur la qualité du candidat et de l'encadrement ; si le candidat le mieux classé sur un sujet donné est dans la liste principale et accepte l'offre qui lui est faite, le second candidat est retiré du classement; si le candidat le mieux classé refuse l'offre, une offre sera faite au second candidat si et seulement si il est dans à la liste principale ou bien y accède.

3- Composition de la commission

Commission élargie pour les auditions des laboratoires et un premier interclassement : Bureau de l'ED (direction ED, 2 représentants Master, 2 délégués étudiants, 2 sages, 1 expert
Commission restreinte pour les arbitrages finaux : Direction ED, 2 sages

4- dossier de candidature

- **A transmettre à l'ED et à la direction du laboratoire :** Format pdf

- Deux fichiers : 1) pièces administratives comme indiqué sur le site web, étape 2 (http://www.obs.ujf-grenoble.fr/ecole_doctorale/inscription-reinscription-doctorat.php)
  2) le mémoire de Master

Pour les titulaires d'un diplôme équivalent au master : Passage en commission d'équivalence le 4 juin ou 9 juillet 2015

Pour les encadrants non titulaires de l'HDR, possibilité de demander un agrément ponctuel : contacter l'ED pour les conditions, demande à intégrer au dossier de candidature, passage en commission d'équivalence le 9 juillet 2015